

Communiqué de presse de la FRA

Vienne, le 25 septembre 2015

Michael O'Flaherty nommé directeur de la FRA

Michael O'Flaherty a été choisi en tant que nouveau directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA).



« Le conseil d'administration de la FRA se réjouit d'annoncer la nomination de Michael O'Flaherty en tant que prochain directeur de la FRA », a déclaré la Présidente du conseil d'administration de l'agence, Frauke Lisa Seidensticker. « Ses compétences en matière de droits de l'homme et son expérience approfondie sur la scène nationale, européenne et internationale renforceront le rôle de la FRA en tant qu'acteur clé du façonnement du paysage des droits fondamentaux à travers l'UE. »

Les membres du conseil d'administration de la FRA se sont entretenus avec les candidats lors de leur réunion des 24 et 25 septembre. La décision finale a ensuite fait l'objet d'un vote.

« C'est pour moi un grand honneur d'accéder à cette fonction importante. » a déclaré le prochain directeur Michael O'Flaherty. « J'attends avec beaucoup d'impatience de travailler en collaboration avec le personnel et le conseil d'administration pour consolider la protection et la promotion des droits fondamentaux à travers l'UE, en particulier en ces temps difficiles. »

Michael O'Flaherty est actuellement professeur spécialisé dans les droits de l'Homme à l'Université nationale d'Irlande à Galway, et directeur du Centre irlandais des droits de l'Homme. Il a également été membre du Comité des droits de l'Homme des Nations Unies et œuvre dans le domaine des droits de l'homme depuis plus de 20 ans, tant sur le plan national qu'international. Depuis 2014, il a représenté l'Irlande en tant qu'expert de haut niveau dans le cadre du réseau de recherche pluridisciplinaire de la FRA (Franet).

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

media@fra.europa.eu

Tél. : +43 1 580 30 642

Notes aux éditeurs :

- L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) est mandatée pour fournir aux décideurs politiques de l'UE et des États membres des avis fondés sur des éléments de preuve, contribuant ainsi à des débats

et des politiques plus documentés et mieux ciblés en matière de droits fondamentaux.

- La procédure de sélection du nouveau directeur est établie dans le règlement fondateur de la FRA. La Commission européenne a procédé à une présélection des candidats. Le Parlement européen et le Conseil de l'UE ont tous deux donné leur avis et leur ordre de préférence après s'être entretenus avec chacun des candidats présélectionnés, que conseil d'administration prend en considération par la suite. La décision finale appartient au conseil d'administration de la FRA.
- Le conseil d'administration de la FRA est composé d'experts indépendants en provenance de chacun des États membres de l'UE. Deux représentants de la Commission européenne et un représentant indépendant nommé par le Conseil de l'Europe siègent également au conseil d'administration en qualité d'observateurs.